

MONUMENT ET TERRITOIRE : CONSTRUIRE UNE OFFRE TRANSVERSALE

Journée de rencontres du 31 mars 2017 à Vincennes

OUVERTURE

Odile SEGURET, Maire-Adjointe en charge de la culture et du tourisme, Ville de Vincennes

La Ville de Vincennes a depuis longtemps des liens avec le château et donc avec le CMN.

Une des missions principales de la commune de Vincennes est de fidéliser les publics et transmettre la culture, bien que cela ne soit pas toujours simple.

En 2007, « l'année du château », événement remarquable, permet aux vincennois de se réapproprier le château. Depuis 10 ans, la Ville a su tisser des liens constructifs avec les administrateurs du château et le CMN.

En 2012, Vincennes devient Ville d'Art et d'Histoire.

Les synergies ne sont pas toujours simples mais elles existent et permettent de travailler dans un objectif de transmission, de valorisation du patrimoine au profit du public.

Cette journée est l'occasion de réfléchir à comment nous pouvons conjuguer nos efforts, nos temps, nos administrations pour valoriser notre patrimoine.

Patrick GEROUDET, adjoint au maire de Chartes chargé de la promotion de la ville, tourisme et patrimoine et vice-président de l'association Sites & Cités remarquables de France

Suite à la convention signée avec le CMN, il est nécessaire de renforcer la coordination entre les services des collectivités territoriales et le CMN. Les collaborations existent et fonctionnent, mais ont besoin d'être formalisées.

L'objectif de la journée est de permettre aux acteurs de se rencontrer, d'échanger, de construire ensemble.

L'exemple de Chartes permet de se rendre compte que plus il y aura de synergies (tours de Chartes, Châteaudun), plus les touristes auront envie de rester.

Le rapport remis par M. Malvy au ministre des Affaires Etrangères présente 54 suggestions pour améliorer l'attractivité touristique de la France grâce au patrimoine. Certaines d'entre elles concernent le CMN :

- Suggestion 2 : « Créer un Groupe de travail de Haut Niveau tourisme-patrimoine avec les différents ministères » ;
- Suggestion 3 : « Créer, à l'échelle régionale, un « séminaire des territoires » dédié au tourisme, au patrimoine et à la culture »
- Suggestion 9 : « Elargir les compétences du Centre des Monuments Nationaux à l'appui aux réseaux »
- Suggestion 10 : « Mettre en place une « Rencontre nationale » des réseaux d'espaces patrimoniaux. Institutionnaliser un partenariat entre les réseaux nationaux représentatifs de l'offre du patrimoine (Sites & Cités remarquables de France, réseau des Grands Sites de France, Fédérations Nationales

des Parcs Naturels Nationaux et Régionaux, etc.) en y associant autant que de besoin, Atout France et le service dédié du CMN »

Le rapport peut être consulté en ligne :

http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_def_pat_touristique_14_03_17_cle4887a1.pdf

Edward DE LUMLEY, Directeur du développement culturel et des publics, Centre des monuments nationaux

La singularité du CMN ce sont ses 100 monuments, témoins de la grande diversité du patrimoine, de l'architecture et de la création de différentes époques.

Le rôle du CMN est complexe : il a une mission de préservation/transmission, mais les sites doivent également permettre de développer des territoires, d'accueillir tous les publics, de jouer un rôle pour la création d'aujourd'hui.

Plusieurs monuments ont récemment rejoint le CMN : la villa Kerylos, le Fort de Brégançon, la Chapelle de Berzé, l'Hôtel de la Marine, le musée de la ville de Cluny. Les succès de la gestion mutualisée du CMN conduisent à ce que différentes institutions souhaitent confier la gestion de leurs monuments au CMN.

Au CMN, le système de la péréquation permet aux monuments les plus importants d'assurer la gestion des plus petits.

Ce système a montré son efficacité en 2016, suite aux attentats : la baisse de la fréquentation dans certains monuments, en particulier des touristes étrangers (-20% pour l'Arc de Triomphe ou la Conciergerie) a été compensée en partie par l'augmentation de la fréquentation ailleurs en France (Tours d'Aigues-Mortes, monuments d'Auvergne, etc.). Le CMN n'a ainsi connu qu'une baisse générale de 7%.

Le fonctionnement du CMN permet également la mutualisation de services communs (conservation, refonte des parcours de visite, politiques de médiations, etc.) pilotés par les services du siège en collaboration avec les services des monuments.

Certains monuments ont pu sembler isolés sur leur territoire, mais la volonté est aujourd'hui d'inscrire ces monuments dans une politique territoriale et de participer au développement des territoires. Cela passe par la création d'offres concertées avec les OT, les communes, etc. (offre de billets jumelés par exemple), la signature de conventions avec les différents acteurs du territoire, le développement d'une politique d'accueil d'événements culturels (accueil de concerts dans le cadre de festivals, au Palais Jaques Cœur pour le printemps de Bourges ou à La Rochelle pour les Francofolies par exemple), le développement d'une offre en soirée (une réflexion est par exemple en cours pour la mise en place d'un spectacle nocturne à Carcassonne en 2018).

Les partenariats avec des institutions comme le Palais de Tokyo, le château de Versailles, etc. doit permettre de les faire découvrir dans les territoires, en proposant des expositions ou des installations « hors-les-murs » comme cela a été fait au Mont St Michel en partenariat avec le Centre Pompidou. L'objectif est de permettre l'accès des collections de grandes institutions via les monuments.

Nous nous réjouissons qu'une convention avec Sites et Cités remarquables de France ait été signée et nous souhaitons la nourrir et la développer.

Cette politique de développement de territoire que peuvent jouer les monuments passe aussi par l'international (travail avec Atout France) dans un période de nécessité de reconquête de certains publics. De premières expériences de jumelage entre monuments français et étrangers ont ainsi été mises en place (en Russie par exemple, grâce à l'accompagnement d'Atout France et des services des ambassades sur place).

Les objectifs sont d'accroître la notoriété et la visibilité de monuments moins connus à l'international et de s'inscrire dans une collaboration, dans des échanges avec l'international.

Le système des VPAH pourrait aussi être très intéressant à l'étranger.

Julie SOLLIER, Chef de projet de médiation à la Direction du Développement Culturel et des Publics (Département des publics), Centre des Monuments Nationaux

Il existe des « pépites » à l'extérieur des grands flux touristiques ; les enjeux y sont l'accueil du public touristique mais aussi des populations locales, notamment les élèves et les familles. Il y a beaucoup de choses à faire pour ces publics-là : participer aux Parcours d'Education Artistique et Culturel, proposer une offre culturelle à ceux qui ne partent pas forcément en vacances, etc.

Les monuments, souvent grâce à leur service d'actions éducatives, mènent des actions dans les territoires et les VPAH sont des partenaires essentiels. Il est donc important de travailler ensemble pour plus de cohérence et d'attractivité de cette offre pédagogique.

EXEMPLES DE PARTENARIATS ENTRE LE CMN ET LES VPAH

Jean-Michel GALLEY, chargé de mission Sites et Cités remarquables de France

Sites & Cités remarquables permet de faire dialoguer différentes villes et territoires en permettant d'avoir des leviers plus forts et des relations plus fortes.

Aujourd'hui, nous avons besoin de travailler davantage ensemble, de rendre le label plus visible des publics : les gens ne recouvrent pas tout de suite ce qu'implique le label ; ce n'est pas la reconnaissance d'un patrimoine mais d'une action.

CHATEAU DE VINCENNES ET VINCENNES, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE, UNE OFFRE PEDAGOGIQUE COMMUNE

Tristan QUERILLAC, Animateur de l'architecture et du patrimoine, Vincennes

Lucie MANIN, Chargée d'actions éducatives, Château de Vincennes

La Ville de Vincennes a obtenu le label en janvier 2012. Elle l'a obtenu en mettant en avant un territoire virtuel, élargi au-delà des limites de la commune en incluant le bois de Vincennes, ancien domaine forestier du château.

Le château, domaine national, et le bois de Vincennes, propriété de la Ville de Paris et abritant des sites aux tutelles diverses, doivent faire partie intégrante de la réflexion de la Ville de Vincennes en matière d'urbanisme et de tourisme.

Dès 2013, un partenariat est amorcé avec le CMN pour réaliser un atelier pédagogique commun : un « parcours-miroir » permettant de mettre le château en résonance avec l'Hôtel de ville pour aborder les périodes de construction, les matériaux et décor, la fonction.

Il s'agit d'un atelier double, sur une journée : le matin au château, l'après-midi à l'Hôtel de ville. Un bâtiment municipal contemporain, Cœur de Ville, complète le propos.

Le premier atelier test s'est déroulé en 2014 avec une enseignante volontaire. Le support de l'atelier et validé en 2015 : les deux supports (château/ville) initialement prévus sont finalement fusionnés en un livret unique.

Le CMN prend en charge la réservation et la communication (via le site internet du château) et la ville la reprographie en couleur du livret.

Les ateliers sont lancés en juin 2016.

Un des principaux problèmes rencontrés était la disparité des tarifs pratiqués par le CMN (décidés au niveau national) et la ville (fixés par une délibération en 2012). La ville a décidé de s'aligner : 72€ la demi-journée (45€ pour les REP). Une autre difficulté concerne les modalités de paiement, chaque entité conservant son fonctionnement. Les enseignants doivent donc effectuer un double règlement (2 fois 72€ pour une journée), à des ordres différents, ce qui n'est pas toujours bien compris.

Une des raisons de la lente mise en place de cet atelier tient aussi à l'important turnover au sein de l'équipe locale du CMN pendant cette période (2013-2016).

Le parcours-miroir sera sans doute évalué fin juin. Une nouvelle offre complémentaire destinée aux scolaires est cependant déjà envisagée, voire une offre à destination du grand public sur la thématique de la restauration/restitution.

Aucun travail sur des problématiques comme la mutualisation de la communication ou des guides n'a encore été réalisé, mais cette première expérience laisse présager le renforcement d'un partenariat qui mériterait sans doute d'être formalisé.

Les points faibles du « parcours-miroir » sont :

- le problème du dédoublement de guide qui rompt le discours ;
- le problème du paiement.

Les points forts sont :

- une seule réservation pour les deux demi-journées (prise auprès du CMN), ce qui est confortable pour les groupes ;
- une offre identifiée.

Ce parcours permet aux classes, de Vincennes ou extérieures à Vincennes, de découvrir la ville et le château et de placer le château au cœur du territoire.

La communication est assurée par le CMN, sur la page enseignant du site internet du château ; nous avons changé le titre pour rendre l'atelier plus attractif (« Matériaux de construction » est devenu « L'art des bâtisseurs »).

L'atelier, pensé pour les primaires, attire finalement un public très différent (BTS par exemple) et permet d'accueillir des classes qui veulent passer la journée sur Vincennes.

Une dizaine de classes par an sont accueillies.

Echange avec les participants

Est-ce qu'il y a eu un travail préalable entre guides du château/de la ville ?

Non, il n'y a pas eu de travail préalable car les deux interventions peuvent être appréhendées de manière indépendante.

Cela tient aussi au turnover des équipes (certains guides n'étaient pas encore présents lors de la création du projet par exemple), et au fait que cela n'avait pas été pris en compte lors de la création de l'activité.

Le livret fait lien.

La visibilité pour l'extérieur passe-t-elle uniquement par l'appellation CMN ou par l'existence du partenariat CMN/VAH ?

Le site internet du château est plus visible et les publics scolaires déjà nombreux. Cela a un effet amplificateur mais ce n'est pas ce qui a motivé la conception du parcours : c'est la volonté de créer du lien, de faire entrer

la ville dans le château et le château dans la ville (de nombreuses représentations du château se retrouvent dans le décor de l'hôtel de ville) qui sont à l'origine du parcours.

Événementiel

La connaissance de la ville et du monument sont indissociables, mais il n'y a pas suffisamment de concertation entre monuments et ville pour la programmation événementielle dans les monuments. Des moments d'échange d'information sont importants.

BRIANÇON ET LA PLACE FORTE DE MONT-DAUPHIN

Isabelle FOUILLOY-JULLIEN, Administratrice de la Place forte de Mont-Dauphin (précédemment animatrice VAH à Briançon)

Manon ASSEMAT, Chargée d'actions éducatives et de communication, Place forte de Mont-Dauphin

Briançon et Mont-Dauphin sont deux sites Vauban et font partie du réseau des sites majeurs de Vauban, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Lors de la création du service d'actions éducatives de Mont-Dauphin, les guides ont été mutualisés tout en conservant deux employeurs différents.

En 2008, dans le cadre des deux plans de gestion, une réflexion a été menée pour construire une offre culturelle et touristique cohérente et complémentaire :

- Création d'un blog Vauban pour la promotion touristique ;
- Création d'une brochure commune chartée « réseau Vauban » ;
- Création par la Ville de Briançon d'un circuit incluant Mont-Dauphin ;
- Mise en place d'un renvoi de clientèle entre trois monuments (Briançon, Mont-Dauphin, Abbaye de Boscodon) : la visite d'un des lieux donne droit à une réduction tarifaire pour les deux autres monuments visités ;
- Création d'une exposition avec les Archives départementales conçue en deux parties pour inciter le public à visiter les deux sites afin de voir l'exposition complète ;
- Création d'une programmation unique coordonnée entre les deux sites lors des Rendez-vous aux jardins, mise en place d'une communication commune (un flyer, un Communiqué de Presse unique, etc.). C'était la 1^{ère} participation de Mont Dauphin en 2016 avec le démarrage de l'inventaire participatif du refuge LPO et la mise en valeur du jardin historique géré par la commune de Mont-Dauphin ;
- Déclinaison d'une offre commune pour la famille avec l'activité « Gourmands d'Histoire », créée par le service culturel de Briançon pour la saison hivernale. Un guide conférencier de la Ville de Briançon a proposé d'en faire une déclinaison sur Mont-Dauphin pour l'été. La trame reste la même : visite théâtrale du lieu, cuisine historique à partir de produits locaux (dans un gîte de Mont-Dauphin, après passage au jardin historique). Un blog commun a été créé sur lequel sont postées les recettes et photos des ateliers. Le visuel a été réadapté (changement de couleur) pour conserver l'identité visuelle de cette manifestation.

Une particularité de Briançon et Mont-Dauphin est l'existence du label UNESCO qui a beaucoup rapproché les deux sites.

Ce sont les guides conférenciers de Briançon qui viennent à Mont-Dauphin dans le cadre de visite de groupes ; ils n'ont pas la casquette CMN.

Quelle place pour la communication ?

Mont-Dauphin est assez éloigné de Briançon (32km), ce ne sont pas les mêmes OT, ce qui rend la communication touristique difficile. L'importance du ski dans la région fait passer le patrimoine au second plan.

Du fait de la proximité de la frontière avec l'Italie, comment traitez-vous la question des langues ?

Briançon a travaillé régulièrement sur des programmes européens. Des visites en italien ont été mises en place pour les individuels mais ceux-ci ne viennent pas et vont sur les visites en français.

A Mont-Dauphin, il y a eu de nombreuses classes pendant un temps mais moins aujourd'hui : le site est plus loin de la frontière, le français n'est plus la 2^e langue enseignée en Italie, dépassé par l'anglais, et l'accès est difficile pour les scolaires (coût du transport).

Quels retours sur le Pass 3 monuments ?

C'est difficile à dire, mais il y a eu des problèmes de communication. C'est à poursuivre, mais il faudrait que ce soit vraiment relayé par le CDT.

Le périmètre de territoire est variable selon les interlocuteurs (région, département, OT, VPAH, etc.), la visibilité des offres dépend des partenariats qui sont mis en place.

Qu'en est-il de la politique de « Pass » au CMN ?

Ils existent au sein du CMN, comme le Pass Marie-Antoinette pour la Basilique de St Denis et la Ste Chapelle par exemple, et relèvent de la discussion entre les administrateurs et le siège.

Ils existent également pour des monuments hors CMN, comme par exemple la Forteresse de Salses et l'abbaye de Fontfroide. La discussion s'amorce d'abord au niveau local par les administrateurs puis la décision est ensuite validée par la direction du CMN.

SEGALA, CAUSSE ET VALLEE DE LA DORDOGNE : « DE CHATEAU EN CHATEAU »

Pascale THIBAUT, Administratrice des châteaux d'Assier, Montal et Castelnau-Bretenoux

Sylvie OHL-DUSSEAUX, Adjointe à l'administratrice des châteaux d'Assier, Montal et Castelnau-Bretenoux

Sandra POIGNANT, Responsable du Pays d'art et d'histoire « Ségala, Causse et Vallée de la Dordogne »

Deux monuments du CMN se trouvent sur le PAH : les châteaux de Montal et Castelnau-Bretenoux ; celui d'Assier sera sur le futur PAH du Grand Figeac.

La construction du partenariat date de 2001, avec la création du PAH.

Chacun a développé une offre de visite à peu près en même temps mais la pratique tarifaire et les outils de communication sont différents.

Le partenariat existait mais restait assez ponctuel. Aujourd'hui, la volonté est de passer à la vitesse supérieure en profitant de la signature de la convention-cadre l'année dernière et du renouvellement des équipes.

La région est très touristique et marquée par la saisonnalité (deux locomotives : Rocamadour et le gouffre de Padirac).

Des projets communs ont été mis en place comme le développement d'un programme de visites guidées dans les monuments à partir de 2013 : visite contée, visite cirque en nocturne, visite musicale en nocturne avec le festival de St Céré. Le but n'est pas de faire du monument un décor, mais bien d'établir un fil continu entre le monument et le contenu (par exemple, une visite musicale à Montal autour d'un texte littéraire sur le château).

Jusqu'à l'année dernière, pour ces actions ponctuelles, le CMN achetait la prestation au PAH et s'occupait de la billetterie. A partir de cette année, le PAH prend en charge la prestation et se rémunère via la billetterie tandis que le monument ouvre sa boutique afin de profiter de l'affluence.

Ces visites qui ont très bien marché auprès du public touristique mais aussi local.

Actions Educatives

De nombreuses classes limitrophes du Lot viennent en visite, mais pas celles du territoire (même constat à Figeac).

Des synergies peuvent être mises en place entre le CMN et le PAH : le CMN propose une offre dans les monuments et a de forts liens avec l'Education Nationale (un professeur-relais a longtemps travaillé avec les monuments et continue d'en faire la promotion), tandis que le PAH propose une offre hors les murs.

Pour s'inscrire dans le programme, une visite de la ville en plus du monument présente un grand intérêt. Un très grand nombre de sujets du programme peuvent être abordés à travers les différents monuments du PAH, il serait donc intéressant de proposer un site qui recense toute cette offre.

De plus, en zone rurale, les classes doivent se déplacer en bus et cherchent donc à rentabiliser cet investissement.

Mais il faut faire face à la concurrence : la création d'un partenariat avec l'Education Nationale nécessite un long processus de validation alors que les professeurs sont régulièrement sollicités par les sites privés. La visibilité des monuments est donc compliquée.

Des projets en commun sont en cours de réflexion : s'inscrire dans le plan de formation des enseignants, proposer une offre commune (les animateurs étant les mêmes), créer une mallette pédagogique.

Mutualisation des guides

Le CMN et le PAH font appel à une équipe de guides commune et ont la volonté de pérenniser ces emplois. L'équipe est composée de 9 guides conférenciers (certains travaillent aussi sur Figeac) dont certains approchent de la retraite. Des recrutements seront donc prochainement nécessaires, ce qui pose la question de la formation. Proposer une offre commune de formation serait l'idéal.

La volonté est également de structurer les choses et d'en finir avec la précarité. Les guides conférenciers sont aujourd'hui des personnes installées depuis longtemps, souvent originaires de la région, et dont le conjoint a un emploi permettant de subvenir aux besoins de la famille. Ce n'est pas sûr que ce soit le cas dans le futur...

Comment faire pour pérenniser ces emplois, supprimer les difficultés administratives, augmenter la période de travail ? Une des difficultés est que les institutions ont les mêmes besoins aux mêmes moments. Il faut également sensibiliser les élus à ce sujet.

En 2017, avec l'aide de l'ADEFPAT, un groupe de travail a été constitué réunissant des institutions publiques et privées. L'objectif est de passer de 7 à 8 mois de prestations, d'aboutir à un groupement d'employeurs qui permette de pérenniser les emplois et de faire appel à des jeunes.

A l'échelle d'un territoire, il est important de pouvoir répondre à des appels à projet en commun.

Retours autour du projet de groupement d'employeurs pour les guides et la question de la formation

En Auvergne, il y a également un projet autour de la création d'une société de portage salariale pour la rémunération des guides. Mais les situations en province et Paris sont différentes, un projet unique n'existe pas ; en Auvergne, l'objectif est d'arriver à donner aux guides un salaire mensuel viable et d'assurer un renouvellement d'année en année.

Le cas de figure est le même à Briançon avec un passage en CDI des guides pour un temps de travail allant de 5 à 75%. Ils ont en parallèle des activités complémentaires.

Un tel groupement peut résoudre des problèmes administratifs mais pose des questions d'encadrement, de formation, de création de projet.

C'est également le cas à Angers, même si les formations ne sont pas forcément annuelles mais plutôt liées à une programmation.

Retours sur les activités pédagogiques

La formation des enseignants apporte une grande lisibilité à l'offre. Depuis la mise en place des parcours histoire des arts, il est possible de sensibiliser des établissements qui ne venaient pas.

Le déplacement des classes à la journée (pour rentabiliser la sortie) implique une bonne connaissance des offres des autres institutions pour pouvoir orienter les enseignants dans la construction de leur journée.

L'existence d'un service d'actions éducatives apparaît comme un élément clé pour construire un partenariat VPAH. Les compétences du service, des guides, des médiateurs sont reconnues.

Quelle place pour le tourisme patrimonial ?

Le tourisme patrimonial est une notion qui n'est pas encore clairement identifiée. On reste généralement dans un tourisme de site, d'établissement. Il est difficile d'appréhender la dimension patrimoniale de certains lieux (par exemple, un théâtre à l'italienne du XVIIe est d'abord visité pour les spectacles qu'il propose et non pour son importance patrimoniale).

ATELIER 1 :

Virginie GOUTAYER, Adjointe à l'administrateur du château de Bussy-Rabutin

Milena SECHER, Animatrice adjointe de l'architecture et du patrimoine, Pays de l'Auxois-Morvan

Les problématiques semblent assez différentes entre territoires ruraux (peu de sites, peu de moyens humains, problèmes de mobilité pour se déplacer de site en site) et urbains (trop d'offres, difficile de sortir du lot, concurrence).

Certains territoires, vastes, peuvent avoir des problèmes d'identité : les VPAH peuvent alors avoir un vrai rôle de coordination en travaillant avec le CMN. L'objectif est de faire entrer les territoires dans les sites CMN et inversement.

Des freins administratifs existent. La différence de tarification, en particulier, freine les partenariats ; mais elle peut aussi être une force car les VPAH ont la possibilité de proposer des actions gratuites. La complémentarité CMN/VPAH peut être un plus : par exemple, le VPAH se déplace en classe puis la classe se déplace sur le site CMN.

Dans les territoires ruraux où les moyens humains sont plus limités, la mutualisation des guides peut être une solution.

La mutualisation peut aussi prendre d'autres formes : mise en place de brochures communes, création d'une offre commune pour les scolaires pour sortir de la traditionnelle visite de fin d'année au château et développer des projets de long terme (EPI, PEAC). Avec l'Education Nationale, des formations de type PREAC peuvent être mises en place ou des journées de communication sur des offres communes afin de limiter la concurrence.

Une complémentarité au niveau des publics-cible peut également exister. L'un des publics cible des VPAH sont les habitants mais le CMN peut être une locomotive en attirant d'abord des touristes.

Un des freins reste la billetterie.

Pour surmonter ces difficultés, des projets peut-être plus faciles à mettre en œuvre peuvent être envisagés : créer des outils d'interprétation (une exposition par exemple) en collaboration avec les VPAH ou répondre à des appels à projets en commun (« C'est mon patrimoine ! »).

Il faut également que derrière les VPAH il y ait une volonté politique forte de travailler avec le CMN pour construire des projets à long terme.

Propositions

- S'associer pour **mettre en valeur l'identité d'un territoire**.
- Dépasser les limites imposées par la tarification en s'associant pour **développer des projets d'interprétation dans les monuments ou en répondant ensemble à des appels à projets**.
- **Mutualiser les guides** et proposer une solution au manque de moyens humains en zone rurale.
- **Communiquer sur des brochures communes**.
- **Proposer une offre pédagogique originale et complète** (hors-les-murs et visite sur site ; projets annuels en co-construction avec des enseignants volontaires).

ATELIER 2 : PROMOUVOIR CETTE OFFRE ET TRAVAILLER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE (UNESCO, COLLECTIVITES TERRITORIALES, OT, CDT, CRT, ETC.)

Olivier DU PAYRAT, Administrateur du Château de Cadillac

En termes d'acteurs, les prépondérants sont les collectivités et les VPAH, le CMN et les OT.

Il est nécessaire de mieux se connaître et se comprendre, de dépasser certains clivages entre public et privé.

La commission de coordination des VPAH qui a lieu tous les 2 ans permet, à intervalle régulier, de donner le cadre d'un échange et d'une coordination entre les différents acteurs d'un territoire : les VPAH et le CMN.

Une offre transversale VPAH/CMN est singulière, chaque monument, ville ou territoire ayant ses particularités propres.

Pour promouvoir et valoriser ces offres, il faut tout faire pour ne pas se retrouver en situation de concurrence mais au contraire être complémentaire. La situation peut être parfois complexe dans le cas où monuments et VPAH mènent déjà des actions éducatives chacun de leur côté.

Cette complémentarité doit aussi exister avec les acteurs touristiques : c'est le rôle des Eductour, des OT de promouvoir et assembler des offres, d'autant plus lorsque l'OT est agréé pour commercialiser ces offres.

L'objectif de la promotion est de faire venir des publics plus larges. L'image, la notoriété sont des éléments importants et le rôle du bouche à oreille, de la prescription, de la recommandation ne doit pas être négligé dans un contexte de limite budgétaire. Les réseaux numériques, même s'ils ont un coût, peuvent également être une solution dans un contexte de budgets serrés.

Il faut donc être capable de travailler intelligemment en se connaissant mieux, de travailler sur l'image et parler d'une même voix.

Une dernière question est celle des moyens humains et du champ de compétences de chacun. Plus on arrivera à cadrer et à travailler en amont pour viser des objectifs communs, plus on arrivera à dépasser ces difficultés.

Propositions

- **Tirer profit des commissions de coordination VPAH** pour mieux connaître les attentes et les besoins de chaque acteur.
- Travailler ensemble pour **créer et commercialiser des offres complémentaires** et non concurrentes.
- **Communiquer** à moindre coût en mettant l'accent sur l'**image**, la **notoriété** et en utilisant efficacement les **réseaux numériques**.

ATELIER 3 : MUTUALISER LES FORMATIONS ET LE RECRUTEMENT DES GUIDES

Damien PERDRIAU, Chargé de médiation culturelle, Château d'Angers

Stéphanie VITARD, Animatrice de l'architecture et du patrimoine d'Angers

Quelques exemples

A Reims, un chantier sur la formation initiale est mené avec la DRAC. A Langres, les guides sont agréés au niveau local par arrêté municipal. Il faudrait ensuite que ces guides soient reconnus dans le cadre de la convention VPAH.

Il faudrait aussi travailler avec les universités sur les formations initiales existantes.

A Saint-Denis (VAH de Plaine Commune), les guides sont vacataires. Un vivier de guides est présent pour les visites courantes mais moins sur des visites plus expérimentales qui ne sont pas souvent programmées.

Dans le Lot et le Tarn, une journée de formation commune est menée par l'animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Pour le PAH Causse et Vallée de la Dordogne, 9 guides vacataires travaillent pour la VAH de Figeac, les châteaux de Montal, Castelnau et Assier, ainsi que pour des prestataires privés et l'OT.

A Angers, 13 vacataires (animateurs et/ou conférenciers) dont beaucoup travaillent avec la VAH.

L'OT d'Angers sollicite de son côté entre 10 et 12 vacataires. A la VAH, il y a 4,5 guides catégorie B employés à temps plein.

Questions

Comment conserver ces guides sur le territoire notamment en zone rurale ? Comment former des vacataires en les rémunérant ? Comment former les agents d'accueil et de surveillance des monuments sur le contenu ? Comment faire avec des guides aux profils et au niveau de connaissances variés ? Comment conserver la maîtrise des contenus ?

Propositions

- **Faciliter le recrutement des guides** entre CMN et VPAH.
- **Intervenir au sein des formations initiales et continues** à l'université sur les compétences du métier de guide (ex : Le Mans).
- Interpeler l'association des présidents de régions de France pour bénéficier d'une aide financière pour **monter 1 à 2 formations par an ouverte à tous les professionnels de la région.**
- **Demander une évaluation claire des universités et une nomenclature des formations**, auprès du ministère de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication et du Tourisme.
- **Interpeler les autres labels autour de la question des guides** (petites cités de caractère, etc.) **pour travailler à un référentiel.**
- **Aller plus loin sur les initiatives de sociétés de portage pour les guides**, en instaurant un management d'équipe et de la formation. Instaurer le partage de la propriété intellectuelle (partage de synopsis etc.), compléter par des travaux intellectuels en basse saison pour répartir l'activité.

Organisation : Sites et Cités remarquables de France et CMN - Direction du développement culturel et des publics

Participants : VAH et Château d'Angers ; Château de Cadillac ; VAH Briançon et Place forte de Mont-Dauphin ; PAH entre Cluny et Tournus et Abbaye de Cluny ; PAH Auxois Morvan et Château de Bussy-Rabutin ; VAH Rambouillet ; PAH Ségala, Causse et Vallée de la Dordogne et Châteaux de Montal et Castelnau Bretenoux ; VAH et Château de Vincennes ; VAH, Palais du Tau et tours de la cathédrale de Reims ; OT Plaine Commune ; VAH et Basilique de Saint-Denis ; Ville de St Ouen ; Ville de Rochefort.